

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE au nom de la Communauté européenne,

d'une part,

et

LE GOUVERNEMENT DU CANADA,

d'autre part,

ci-après dénommés les "parties",

CONSIDERANT l'importance que revêtent la science et la technologie pour leur développement économique et social,

RECONNAISSANT que la Communauté européenne et le Canada, ci-après dénommés "la Communauté", exécutent actuellement des programmes de recherche et de technologie dans divers domaines d'intérêt commun et qu'il est à leur avantage mutuel de favoriser une coopération plus poussée,

PRENANT NOTE de la coopération active et de l'échange d'informations intervenus dans plusieurs domaines scientifiques et technologiques en vertu de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre les Communautés européennes et le Canada, signé en 1976,

TENANT COMPTE DE la déclaration sur les relations entre la Communauté européenne et le Canada, adoptée le 22 novembre 1990, et

DESIRANT établir un cadre formel de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technologique qui permettra d'étendre et d'intensifier les activités de coopération dans des domaines d'intérêt commun et d'encourager l'application des résultats d'une telle coopération dans le sens de leurs intérêts économiques et sociaux,